



DEPARTEMENT DE L'AUBE (10)
COMMUNE DE LE PAVILLON-SAINTE-JULIE
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Document de travail non arrêté par délibération du conseil municipal
 version du 25/07/2023
 Information : droit de préemption urbain à venir sur les zones U et AU

LEGENDE :	
<ul style="list-style-type: none"> Limites communales Zones du PLU Localisation des OAP Éléments remarquables à préserver - Trame de jardin Espaces Boisés Classés (EBC) Secteurs du PLU : 	<ul style="list-style-type: none"> Batiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination Emplacements réservés Logements insalubres 2023 Dents creuses non mobilisables Dents creuses mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> U, AU, A et N suivie de l'indice Localisation des OAP Éléments remarquables à préserver - Trame de jardin Espaces Boisés Classés (EBC) Secteurs du PLU : 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire : commune Logements vacants habitables 2023 Dents creuses non mobilisables Dents creuses mobilisables
<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur UB correspond aux tissus urbains sur le territoire communal. - Le secteur UE est réservé aux constructions, équipements et ouvrages d'infrastructure qui présentent un intérêt collectif, ainsi qu'aux équipements publics. - La zone TAU couvre les extensions urbaines de l'enveloppe urbaine à vocation résidentielle. Il s'agit d'une zone ouverte à l'urbanisation. - La zone A couvre une zone de production agricole ou d'élevage qu'il convient de préserver des tissus urbains. - La zone Ap couvre la zone non équipée à vocation agricole qu'il convient de protéger pour préserver le paysage environnant. - La zone Ac couvre la zone non équipée à vocation agricole protégée par un périmètre de protection autour du captage. - La zone N couvre une zone naturelle à préserver et à mettre en valeur. 	

0 100
 metres
 Scale: 1:1 500